



Déclaration liminaire du Comité Départemental de l'Action Sociale du 28 juin 2023

Pour la CGT, revendiquer en matière d'action sociale, c'est œuvrer au quotidien à l'amélioration des conditions de vie des agents, fonctionnaires et agents non-titulaires, et des pensionnés et de leur famille. Elle est aussi un levier de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle est constituée par les prestations spécifiques que l'administration accorde à ses agents actifs et retraités.

Dans un contexte de forte inflation, en parallèle à la nécessaire augmentation des salaires, des retraites et des pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études, l'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actifs ou retraités. Cela commence par entendre et prendre en compte les revendications portées par les représentants des agents car ce sont leur voix que nous portons ! La CGT exige des moyens budgétaires plus conséquents pour financer ce droit. Avec la précarisation des personnels, l'action sociale devient une nécessité vitale. Avec l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation, le budget dédié à l'action sociale doit évoluer régulièrement pour atteindre au minimum les 3 % de la masse salariale et non être régulièrement amputé.

L'instance d'aujourd'hui, la première de l'année 2023 se tient, certes en présence de la nouvelle déléguée départementale mais surtout un mercredi, jour de temps partiel pour bon nombre des représentants. Nous réitérons notre demande quant au fait que les réunions ne doivent pas être convoquées en première instance le mercredi, problème d'agenda ou pas. L'ordre du jour est chargé et cette instance est d'autant plus importante que la situation du restaurant financier d'Orange est des plus catastrophique car depuis le 1^{er} septembre 2022 les agents sont sans solution de restauration. Ils ont dû attendre le 1^{er} trimestre 2023 afin d'obtenir des titres restaurants.

Nous revendiquons le maintien et le développement d'un droit statutaire à l'action sociale, au bénéfice des actifs, agents fonctionnaires et non-titulaires et des retraités du département.

Nous réitérons notre soutien à Mme Herodet. Nous continuerons à l'aider dans l'organisation de l'arbre de Noël, des sorties et des actions que le CDAS décidera.